

COMMUNE DE WECKOLSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WECKOLSHEIM
DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2021**

Sous la présidence de Madame Arlette BRADAT, Maire

Présents : Arlette BRADAT, Maire, Véronique SCHUBNEL, Adjointe

Mme. Monique BOESCH

MM. Roger BILLER, Dominique BUCHER, Laurent COTTENCEAU, Pascal HERTZOG, Flavien KOEBEL, Alexandre ROSE, Steven SCHOENBECK, Luc THOMASSEY

Procurations :

- Madame Blanche SALING à Monsieur Pascal HERTZOG
- Monsieur Jean Hugues PEYRE à Madame Véronique SCHUBNEL
- Monsieur Jonathan SQUILLACI à Madame Arlette BRADAT
- Monsieur Sébastien SCHMITT à Monsieur Dominique BUCHER

Secrétaire de séance : Mme. Sabine BILDSTEIN

Madame le Maire souhaite la bienvenue, remercie tous les membres de leur présence puis donne lecture de l'ordre du jour de ce soir. Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Sabine BILDSTEIN.

- 1°) Approbation du PV du Conseil Municipal du 12 octobre 2021 ;
- 2°) Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement ;
- 3°) Convention Vigifoncier et désignation d'un référent ;
- 4°) Travaux de débroussaillage forêt 2022 ;
- 5°) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif ;
- 6°) Attribution du marché de l'aire de retournement chemin de Wolfgantzen ;
- 7°) Information relative au projet du foyer pour les jeunes du village ;
- 8°) Achat de petit équipement pour l'atelier communal ;
- 9°) Renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle attenante à l'atelier communal ;
- 10°) Aménagement de l'extension du cimetière ;
- 11°) Référentiel M57 – choix de la nomenclature ;
- 12°) Divers ;

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021

Aucune observation n'est formulée et le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 – Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Conformément au CGCT, la Communauté de Communes Pays-Rhin Brisach a établi le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Ce rapport a été transmis aux conseillers par voie dématérialisée avant la séance du conseil municipal.

Aucune observation n'a été signalée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Point 3 – Convention Vigifoncier et désignation d'un référent

Par délibération du 28 juin 2021, la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach a adhéré pour une durée de cinq (5) ans au portail Vigifoncier proposé par la Safer Grand-Est pour ses 29 communes membres.

Le module « veille foncière » auquel la Communauté de Communes a souscrit permettra de visualiser, via le site internet de la plateforme, les mouvements fonciers dans la Commune en temps réel et plus précisément :

- de localiser les parcelles en vente ;
- de consulter les détails d'un projet de vente en cours ;
- de connaître les conditions d'acquisition ;
- de rechercher les annonces de vente de la Safer Grand-Est pour se porter candidat à l'achat ;
- de consulter la liste des ventes réalisées par la Safer Grand-Est.

Afin de pouvoir accéder à un compte individuel, la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach propose à chaque commune qui le souhaite de désigner un référent qui disposera d'un accès utilisateur de la plateforme. Aussi, Madame le Maire demande qui serait volontaire pour assurer cette mission. Chaque commune peut avoir un ou deux référents.

Compte-tenu du caractère confidentiel des informations disponibles sur le portail, les utilisateurs souhaitant disposer d'un accès devront renseigner leur nom, prénom, fonction, adresse mail et numéro de téléphone dans la convention qui a été établie entre la Communauté de Communes et la Safer Grand-Est. En effet, les personnes physiques disposant d'un accès s'engagent explicitement à respecter les clauses figurant dans cette convention.

Le dispositif a été présenté lors de la conférence des maires du 8 novembre 2021 à laquelle Madame le Maire et la secrétaire de mairie ont participé.

Le conseil municipal prend acte de ces informations et désigne Monsieur Luc THOMASSEY et Monsieur Roger BILLER comme référents. Madame le Maire demande que les référents tiennent le Conseil Municipal informé des potentiels mouvements émanant de la plateforme concernant WECKOLSHEIM.

Véronique SCHUBNEL demande s'il y aura des alertes sur la boîte mail de la mairie lorsque des mouvements auront lieu depuis la plateforme. Madame le Maire lui répond que c'est à voir lorsque l'adhésion sera effective.

Dominique BUCHER demande si cette plateforme concerne tous les terrains de la Commune, Madame le Maire lui répond qu'il ne s'agit que des terres agricoles gérées par la SAFER.

Point 4 – Travaux de débroussaillage forêt 2022

Comme chaque année, l'ONF nous propose des travaux à réaliser dans la forêt pour l'année à venir, cad 2022.

Or, pour préserver la biodiversité, l'ONF ne souhaite plus entreprendre de coupes de bois que nous pourrions mettre en adjudication.

Les seuls travaux, que l'ONF propose est de débroussailler le chemin principal dans la forêt sur 1,7 km pour un montant de 2 838 euros TTC.

Or, ce débroussaillage peut être confié à une entreprise privée, comme cela a été fait par le passé et pour un montant bien moins élevé. En effet, cette entreprise débroussaillait régulièrement les lisières et les chemins de la forêt pour un montant inférieur à 1 000 euros TTC.

Aussi, Madame le Maire propose au conseil municipal de ne pas confier le débroussaillage à l'ONF mais à l'entreprise MEYER.

Après débats, le conseil municipal approuve le fait de ne pas confier le débroussaillage à l'ONF mais à l'entreprise privée MEYER.

Monsieur Dominique BUCHER précise que le tarif proposé par l'entreprise MEYER pour la prestation est tout à fait honnête car elle inclut le chemin principal ainsi que les lisières de forêt. Madame SCHUBNEL demande si le tarif concerne l'entretien global 2022 et Madame le Maire le lui confirme.

Madame BRADAT explique également que l'ONF, qui est un organisme spécialisé, donne des conseils à la Commune et organise les coupes pour les adjudications de bois de chauffage car la Commune n'en a pas les moyens. Par contre, l'ONF va licencier un bon nombre d'agents et cela impliquera qu'il n'y aura plus de contact comme auparavant et que les frais de gardiennage augmenteront. Elle indique que l'ONF est sur le terrain, dans les forêts pour surveiller le braconnage, les dégâts ...).

Monsieur Luc THOMASSEY demande s'il n'existait pas un rapport sur l'état de la forêt. Madame le Maire lui indique qu'effectivement lors d'un conseil municipal du dernier mandat, l'ONF avait présenté un compte-rendu et qu'elle le ramènera lors d'un prochain conseil.

Monsieur BILLER fait remarquer que les coupes d'arbres ont été exagérées et que maintenant il ne pousse plus que des ronces. Monsieur BUCHER demande si une plantation d'arbres est prévue. Madame le Maire souhaite réunir la commission environnement, avec Monsieur WILLME.

Les crédits seront prévus en section de fonctionnement du budget primitif 2022.

Point 5 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

A partir du 1^{er} janvier 2022 et conformément à la loi n° 88-13 du 05 janvier 1988, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2022 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, comme suit :

article	libellé	crédits ouverts en 2021	autorisation 25 % en 2022
2031	frais d'études	15 000	3 750
2051	concessions	5 000	1 250
2111	terrains nus	10 000	2 500
2116	cimetière	10 000	2 500
21312	bâtiments scolaires	6 897	1 724
21318	autres bâtiments publics	26 500	6 625
2135	inst. Générales, agencements	19 000	4 750
2152	installations de voirie	29 057	7 264
2183	installations de bureau, informatique	4 211	1 052
2184	meublier	2 000	500
2315	installations, matériel et outillage	89 394	22 348
	total	217 059	54 263

Point 6 – Attribution du marché de l'aire de retournement chemin de Wolfgantzen

Quatre entreprises ont été mises en concurrence, un dossier leur a été transmis et trois entreprises ont remis une offre. La commission d'appel d'offres réunie en séance le 18 octobre 2021 a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise TRADEC qui est la moins et mieux-disante.

L'offre comporte la partie voirie pour un montant Hors taxes de 21 647,60 euros soit 25 977,12 TTC et une partie eaux pluviales d'un montant de 6 267,50 euros Hors taxes soit 7 521 euros TTC, laquelle fait l'objet d'une convention de co-maitrise d'ouvrage avec la communauté de communes PaysRhinBrisach.

Le montant total est de 27 915,10 euros HT soit 33 498,12 euros TTC.

Le conseil municipal confirme l'avis de la commission d'appel d'offres et attribue le marché à l'entreprise TRADEC pour un montant de 27 915,10 euros HT soit 33494,12 TTC.

Madame Véronique SCHUBNEL précise que les travaux devraient débuter en janvier 2022 pour une durée de 2 semaines environ et qu'une première réunion de chantier a eu lieu le 16 novembre 2021.

Madame BRADAT indique qu'un dossier de demande de fonds de concours va être transmise à la Communauté de Communes Pays Brisach qui rembourse 50 % du montant de la voirie. En ce qui concerne les eaux pluviales, la Commune paie mais sera intégralement remboursée. Enfin, elle rajoute que la convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée.

Les crédits sont prévus à l'article 2315 de la section d'investissement du budget primitif.

Point 7 – Information relative au projet du foyer pour les jeunes du village

Concernant le projet du foyer des jeunes, celui-ci est pour l'instant suspendu. La période actuelle ne permet pas aujourd'hui de mener à bien ce projet. Le contexte sanitaire et ses nombreuses contraintes et obligations (pass sanitaire, contrôle, jauges, possibilité de cluster, coût des travaux onéreux et délai long dû à la pénurie de matières, etc...) ne nous permettent pas de lancer ce projet sereinement. De plus, des travaux adaptés doivent être entrepris afin que le local puisse correspondre aux besoins. Le prévisionnel des dépenses sera réévalué au moment opportun, en espérant la faisabilité du projet en 2023.

Aussi, le conseil municipal prend note de cette information.

Point 8 – Achat de petit équipement pour l'atelier communal

Afin de répondre aux besoins du service technique de notre commune, il s'avère nécessaire de remplacer certains équipements.

Madame le Maire et l'Adjoint ont donc demandé des devis à deux entreprises.

Le matériel le plus intéressant sur le plan financier et technique est celui de l'entreprise TROMPETER ;

Aussi, il est proposé d'acheter :

- une débroussailleuse de la marque STIHL de la gamme pro de 45,6 cm³ comportant un système anti-vibration 4 points et une décompression automatique, une double poignée et un harnais universel d'un montant de 825 euros HT
- un taille haie STIHL gamme pro coupe 50 cm avec une batterie AP200 autonomie 144 minutes et un chargeur AZ 300 pour un montant de 488 euros HT
- une tondeuse STIHL thermique autotractée, coupe 50 cm, moteur Kohler 173 cm, 2,6kw, variateur de vitesse, bac rigide 70 l, carter alu, réglage hauteur de coupe centralisé pour un montant de 700,83 euros HT

Le conseil municipal approuve l'achat de ces équipements pour un montant total de 2 013,83 euros HT soit 2 416,60 euros TTC.

Madame SCHUBNEL demande s'il y a un délai de livraison, Madame le Maire lui répond que tout le matériel est en stock chez TROMPETER.

Monsieur BILLER demande s'il ne serait pas judicieux de commander une deuxième batterie pour le taille-haie. Madame BRADAT va se renseigner pour le tarif.

Les crédits sont inscrits à l'article 2152 de la section d'investissement du budget primitif.

Point 9 – Renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle attenante à l'atelier communal

La convention passée entre la Commune et Monsieur BABILONI pour la mise à disposition de la salle attenante à l'atelier communal étant arrivée à son terme, Madame le Maire propose de la renouveler pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} octobre 2021.

La redevance annuelle reste fixée à 50 euros.

Après débat, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention avec Monsieur BABILONI.

Point 10 – Aménagement de l'extension du cimetière

Avant la crise sanitaire, la commune avait commencé à aménager l'extension du cimetière et fait mettre en place un colombarium et un jardin du souvenir.

Il y a lieu de continuer sans tarder la réalisation de l'aménagement, sachant qu'une cellule du colombarium est occupée et une tombe est aménagée dans cette extension. Il y a lieu à tout prix d'éviter que la mauvaise herbe ne repousse, comme cela a été le cas en 2020 et cette année, afin de respecter les lieux.

Aussi, Madame le Maire et les Adjoints ont reçu diverses entreprises afin de réfléchir au meilleur aménagement. Il est donc proposé aux conseillers de faire paver des allées et autour du colombarium et du jardin du souvenir, le tout sur 210 m². Les endroits prévus pour les tombes ne seront pas pavés mais un gravier roulé 8/16 d'une épaisseur de 5 cm sera posé sur un géotextile.

L'ensemble de l'opération confiée à l'entreprise TRADEC s'élève à 14 904 euros HT soit 17 884,80 euros TTC.

Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre la proposition de confier l'opération à l'entreprise TRADEC.

Les crédits sont inscrits à la section d'investissement article 2116 du budget primitif.

Point 11 – référentiel M57- choix de la nomenclature

Le 15 mars 2021, le conseil municipal a décidé d'adopter le nouveau référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2022. Il est demandé par la trésorière principale de faire le choix entre nomenclature abrégée ou développée.

Madame le Maire propose de choisir la nomenclature développée car celle-ci permet une meilleure lisibilité du budget et de mieux cerner les opérations de travaux et fournitures, notamment au chapitre 21.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de choisir la nomenclature développée, d'en faire part à Madame la Trésorière Principale de Neuf Brisach et de prévenir le prestataire SEGILOG pour la mise en œuvre de la nomenclature appropriée.

Point 12 - Divers

12.1- Application citoyenne sur smartphone

L'application citoyenne cityall a été mise en œuvre et nécessite quelques mises à jour que la société LUMIPLAN a promis à M. Alexandre ROSE de faire rapidement. Madame le Maire remercie M. ROSE pour son implication dans ce dossier. Des flyers ont été déposés dans les boîtes aux lettres et des affiches placées dans les tableaux et à l'abribus afin d'informer au mieux les habitants. Cette application est très importante car elle permet de rester en contact avec nos concitoyens et de les alerter rapidement en cas d'évènements.

Madame le Maire cède la parole à M. ROSE qui indique qu'il y a déjà eu 132 téléchargements de l'application dans le village. Par contre, il y a quelques problèmes de téléchargement de pièces jointes (PDF) qui ne s'ouvrent pas. La Société LUMIPLAN a transmis un mail à M. ROSE lui indiquant que ce problème sera réglé en fin de semaine.

12.2- Vidéoprotection

M. Flavien KOEBEL a suggéré de faire une étude pour mettre en place une vidéoprotection à des endroits stratégiques de la commune. Madame le Maire et la 1^{ère} Adjointe s'étaient intéressées à ce problème et avaient pris contact avec une société spécialisée. Il s'est avéré que

Le montant à investir n'est pas négligeable. Toutefois, suite à la proposition de Flavien KOEBEL, contact a été pris avec les gendarmes spécialisés dans ce domaine et un diagnostic sera réalisé prochainement et gracieusement par la gendarmerie. Monsieur KOEBEL précise que les caméras de vidéoprotection qui filment ne retranscrivent que les images des routes et non des habitations qui sont floutées. Il indique que la gendarmerie incite à mettre en place des pancartes «commune vidéoprotégée» aux entrées du village pour éviter les incivilités et que ce genre de système leur est utile pour leurs enquêtes.

Si cette opération est finançable, le conseil municipal décidera de sa faisabilité éventuelle, prenant en compte les endroits stratégiques à protéger.

12.3- Plan de déneigement

Faisant suite à la demande de M. Alfred BILLER d'être destinataire d'un plan de déneigement afin de fixer des priorités de déblaiement lors d'un épisode neigeux. Pour ce faire, il y a lieu de prendre en compte les rues dans lesquelles des habitants ont besoin, soit pour des raisons professionnelles, soit pour des raisons de soins infirmiers, que le déblaiement soit réalisé très tôt le matin. Une enquête a été entreprise et les réponses des habitants vont permettre de faire ce plan.

12.4 – Nuisances sonores dans la route de Niederhergheim

Suite à des demandes des habitants de la route de Niederhergheim et de la rue de Rouffach évoquant des nuisances sonores dues à la circulation automobile, Madame le Maire a pris contact avec la communauté de communes Pays Rhin Brisach qui a proposé de mettre du caoutchouc autour des avaloirs.

12.5 – cadeaux de Noël pour les seniors

En raison de la crise sanitaire, il n'est pas envisageable d'organiser un repas pour les seniors, aussi, il est proposé de leur offrir un coffret de friandises. Madame Monique BOESCH, en charge de la commission, donne des détails sur ce dossier.

La situation sanitaire se dégrade de jour en jour, compte tenu de l'évolution de ce contexte sanitaire et au regard des taux d'incidence qui se détériorent fortement, nous ne ferons pas cette année de repas à l'instar de l'année écoulée et proposons la reconduction et la distribution d'un colis à nos aînés concernés.

Cependant concernant la définition du terme senior, nous souhaitons élever l'âge requis à 61 ans pour atteindre 65 ans dans quatre ans, avec diminution d'une année par exercice.

Je vous propose le détail des aînés concernés par collèges d'âge :

Au-delà de 90 ans : 3

De 81 à 90 ans : 10

De 71 à 80 ans : 25

De 61 à 70 ans : 56

Par conséquent, il reviendra à distribuer cette année 94 colis à nos aînés. Vous serez sollicités pour la distribution des colis.

Pour information, la Commune compte actuellement 156 personnes de 61 ans et plus mais beaucoup se trouvent en couple et dans ce cas ils perçoivent qu'un colis par couple.

Madame SCHUBNEL demande si à l'avenir, en 2023 par exemple, la perspective d'organisation d'un repas des seniors serait envisageable comme auparavant. Madame le Maire lui explique que, suite aux énormes baisses de dotations, il faudra réfléchir à la question.

La proposition d'offrir 2 catégories de colis a été faite par Madame SCHUBNEL, l'un pour les couples, l'autre pour les personnes seules. M. COTTENCEAU propose par exemple un colis d'une valeur de 35 euros pour les couples et l'autre d'une valeur de 25 euros pour les personnes vivant seules.

12.6 – Conseil d'école

Une réunion du conseil d'école a eu lieu le 9 novembre à laquelle Madame le Maire et M. Flavien KOEBEL ont pris part. Le projet d'école et les projets pédagogiques ont été présentés par la Directrice. Les délégués des parents élus au conseil d'école étaient présents. Madame le Maire a demandé à la Directrice de bien vouloir associer les enfants de l'école lors de commémorations. Monsieur KOEBEL lui a également demandé d'apprendre la Marseillaise aux enfants.

12.7- Porte d'entrée de l'école

Le métreur de l'entreprise chargée de mettre en place la nouvelle porte est venu prendre les mesures. Toutefois, en raison du contexte actuel et des problèmes de livraison de certains équipements, la porte ne pourra pas être fournie et posée avant les vacances de Pâques.

12.8- Pétition concernant la circulation dans la rue du Pigeonnier

Une pétition est arrivée en mairie demandant l'installation de plusieurs dos d'âne dans la rue du Pigeonnier qui est en zone 20 mais dont certaines personnes domiciliées dans cette rue ne respectent pas la limitation de vitesse. La pétition bien que mettant en avant les inconvénients de la mise en place de dos d'âne, souhaitent malgré tout que ceux soient réalisés. Madame le Maire a pris contact avec la personne responsable de la pétition et lui a expliqué que d'une part, cette demande aurait dû être faite à l'aménageur car s'agissant d'un lotissement privé, la voirie a été remise à la commune une fois qu'elle était réalisée et d'autre part, faire des dos d'âne impliquerait une reprise de la structure et que la prise en charge financière et technique (en raison des nombreux réseaux installés) par la commune n'est pas envisageable.

Toutefois, Madame le Maire a déjà prévenu la gendarmerie, laquelle a promis de faire des rondes et contrôles. De plus, elle envisage de faire un flyer et de mettre un article sur l'application city all pour sensibiliser les habitants de ce quartier aux dangers provoqués par les excès de vitesse. Elle va également prévenir la Brigade Verte.

12.9 – Présence de la gendarmerie – action baptisée : Présents pour les élus

Le Directeur Général de la gendarmerie nationale a proposé au ministre de l'intérieur qui l'a validé, le lancement d'une opération nationale de proximité et de confiance à destination des élus dans les territoires sous compétence de la gendarmerie.

Baptisée « présents pour les élus, » échelonnée entre le 15 novembre et le début de la période de réserve électorale, cette opération, placée sous l'autorité des préfets de département, se traduira en premier lieu par la généralisation à l'ensemble de la zone gendarmerie du dispositif de consultation et d'amélioration du service (DCAS), qui a reçu un accueil très favorable des maires dans sa première phase expérimentale sur 23 départements.

En second lieu, l'opération amplifiera la mobilisation des échelons territoriaux (brigades, compagnies, groupements et régions de gendarmerie) sur les dispositifs déjà en vigueur et proposera plusieurs nouvelles mesures articulées autour de la proximité physique, du contact numérique et de l'interactivité avec les élus.

12.10 - FNGIR

Le 2 décembre prochain à 10h aura lieu à la Préfecture du Haut-Rhin la réunion du Bureau exécutif franco-allemand chargé du suivi du projet de territoire dans le cadre du « post Cnpe de Fessenheim ». Les élus de la Communauté de communes Pays Rhin Brisach, souhaitent à cette occasion, marquer le mécontentement et le ras le bol des élus du Pays Rhin-Brisach face à l'absence totale d'avancée de la suppression du FNGIR par l'Etat.

Aussi une manifestation est organisée à laquelle tous les conseillers sont invités. Elle aura lieu le **Mercredi 1^{er} décembre 2021 de 9h30 à 11h, rue Bruat à Colmar, devant la Préfecture du Haut-Rhin**

L'objectif est de montrer aux représentants de l'Etat que les élus du Pays Rhin-Brisach demeurent plus mobilisés que jamais et exigent un règlement de la problématique du FNGIR avant les prochaines élections présidentielles.

12.11 - Rationalisation du réseau de déchetteries et de points verts

Une conférence des maires se tiendra le 24 novembre 2021, lors de laquelle sera présenté le projet de rationalisation des déchetteries et des points verts du territoire. La communauté de communes Pays Rhin Brisach envisage de supprimer les déchetteries de Heiteren et de Dessenheim et de ne maintenir que les points verts. C'est contre ce projet qu'une manifestation a eu lieu le 20 novembre. Les habitants de Weckolsheim sont bien entendu concernés par ce projet qui les obligerait à se rendre à la nouvelle déchetterie de Biesheim.

Madame le Maire demande qu'un maximum de personnes se mobilise pour soutenir cette action mercredi 24 novembre 2021 à 18 h 30 devant la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach.

12.12 – Passerelle sur le canal Vauban

Une réunion à laquelle l'Adjoint Jonathan SQUILLACI a participé le 18 novembre a eu lieu pour définir l'emplacement des appuis en béton qui devraient être mis en place à partir du 22 novembre par l'entreprise RICHERT. Ensuite, l'entreprise LIDY pourra mettre la nouvelle passerelle en place.

Monsieur Laurent COTTENCEAU propose d'enlever un conteneur à verre sur les deux, car il prétend que l'un des deux ne se remplit jamais et de le remplacer par un conteneur cartons car celui-ci est toujours plein et les habitants posent les cartons à côté.

Monsieur Steven SCHOENBECK indique qu'en descendant de la digue, côté logements sociaux, des voitures se stationnent. Il enverra des photos à la mairie. Madame BRADAT va prévenir la Brigade Verte.

Madame SCHUBNEL informe le Conseil Municipal que des pavés se descellent au niveau de la séparation des voies route de Dessenheim. Madame le Maire lui répond que l'agence territoriale a déjà réparé l'an passé les pavés par une coulée de macadam.

La séance est levée à 22 h 10.

Weckolsheim, le 22 novembre 2021

Le Maire,

Arlette BRADAT

